

Conseil municipal du 9 juin 2026 : notre retour !

Ce conseil municipal s'est déroulé dans un contexte marqué par plusieurs décisions importantes, mais également par des échanges autour du fonctionnement démocratique local et de la place de la minorité dans les instances communales.

En tant qu'élus l'opposition nous avons souhaité prendre la parole en début de conseil, voici l'intégralité de l'intervention de Sophie Kemdji :

Monsieur le Maire,

Avant d'entrer dans l'ordre du jour, notre groupe souhaite vous adresser quelques vérités.

*Le jour de votre élection, vous avez **choisi vos mots** avec soin : **pas d'opposition, des sensibilités.***

*Vous vouliez être le maire de tous les Mignaliens. **Nous vous avons pris au mot.***

Deux mois plus tard, nous devons constater que les actes ne suivent pas !

***Les dossiers en cours ?** Aucun élu de notre groupe n'a été sollicité alors que certains d'entre nous les ont portés pendant des années. La continuité que vous promettiez, elle passe pourtant par là.*

Votre élection ?** Vous avez gagné à 41 voix près. **Plus de Mignaliens ont voté contre vous que pour vous.** Cela n'enlève rien à votre légitimité mais cela impose **une responsabilité.

Le 8 mai ?** Une commémoration nationale présentée sur le compte Facebook officiel de la ville, comme une action de la majorité municipale. **C'est une faute de sens. La mémoire collective n'appartient à personne.

***Les commissions ?** Elles vont enfin arriver ! Mais les orientations sont déjà ficelées. Notre rôle sera celui de spectateurs. **Monsieur le Maire,** sachez que des spectateurs finissent toujours par devenir critiques. Ce n'est pas ce que nous voulons. Mais vous nous y contraignez.*

***Le local de l'opposition ?** La loi le prévoit. Nous l'attendons toujours.*

Les événements publics ?** Inauguration des préaux, rencontres avec les commerçants, réunions avec les associations ; **les élus d'opposition n'ont été ni informés, ni invités !** Si j'ai assisté à l'inauguration, c'est parce que le directeur de l'école m'a ouvert la porte. **Pas vous.** Alors je vous pose la question directement, Monsieur le Maire : **pensez-vous qu'en tenant des élus à l'écart de ces moments d'échange, vous leur permettez d'être pleinement acteurs de la vie de leur commune ?

Pris séparément, ces faits pourraient sembler anodins. Mais, ensemble, ils dessinent une tendance, une tendance de la mise à l'écart ! Et cette tendance nous préoccupe !

Monsieur le Maire, nous ne sommes pas là pour polémiquer. Nous sommes là pour servir l'intérêt des habitants, l'intérêt de la commune ! Mais encore faut-il qu'on nous en laisse la possibilité. À moins que ce conseil soit passé de 29 à 22 élus sans que nous l'ayons remarqué, **la place de chacun doit être reconnue. Elle doit être respectée.**

Désignations des représentants dans différentes instances: une absence d'ouverture à la minorité

- Désignation des délégués au Comité Syndical du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA)
- Désignation des délégués à l'IME Pierre Garnier
- Désignation des délégués à l'EREA Anne Frank
- Désignation des délégués à l'Agence des Territoires de la Vienne (AT86)

Lors des délibérations 1 à 4 (désignation des représentants dans différentes instances), **nous avons voté contre**. Nous avons rappelé notre demande d'ouverture à la minorité, ne serait-ce qu'en tant que suppléants. Cette proposition n'a pas été retenue, ce que nous regrettons car elle limite le pluralisme et l'expression de toutes les sensibilités au sein des instances extérieures.

CCID : une démarche positive... mais perfectible

Concernant la désignation des membres de la CCID, nous reconnaissons l'effort d'ouverture avec la publication d'un appel à candidature dans la presse. Cependant, le délai laissé (2 jours) nous paraît trop court pour garantir une réelle participation.

Monsieur le Maire nous a fait savoir que deux candidatures avaient été reçues en mairie.

Nous avons de notre côté présenté la candidature de 3 personnes de la société civile : Manuel Roulaud, Stéphanie Marie et Jean Pierre Girardin.

Pour compléter la liste de 32 noms, les élus municipaux se sont portés candidats.

Nous avons voté POUR cette délibération.

ZAC des Magnals : un enjeu structurant qui questionne

Nous avons voté contre la délibération relative à la désignation des représentants à la CAO de la SEP. L'aménagement de la ZAC des Magnals constitue un enjeu structurant pour la commune. Dans ce contexte, l'absence totale de représentation de la minorité dans cette instance interroge fortement.

Délégations au maire : un encadrement confirmé

Nous nous sommes abstenus sur la modification des délégations accordées au maire. Suite à une demande de la préfecture, certaines délégations ont été encadrées (plafond de 25 000 € pour les préemptions et 200 € pour les admissions en non-valeur). Ces évolutions vont dans le sens des remarques que nous avons déjà formulées lors du précédent conseil municipal.

Personnel : des votes favorables mais une vigilance

Nous avons voté en faveur des délibérations relatives au personnel (CST et poste d'auxiliaire de puériculture). Toutefois, nous nous interrogeons sur la temporalité de certaines décisions : dans le cas du recrutement d'un agent, le processus semblait déjà engagé avant le vote du conseil. Cela pose la question du rôle du conseil municipal et de sa capacité à véritablement délibérer en amont des décisions.

Conclusion

Ce conseil municipal confirme **plusieurs constats** : **une difficulté persistante** à associer la minorité aux instances de décision, **un besoin de renforcer** la préparation des sujets en amont, et **une vigilance nécessaire** sur le respect du rôle délibératif du conseil municipal. **Nous réaffirmons notre volonté d'être une opposition constructive, au service de l'intérêt général de la commune.**